

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2009-5139 du 27 mars 2009 portant délégation de signature de Philippe VAPPÉREAU, responsable de l'unité « systèmes voyageurs », à Jean PRAT, délégué du responsable de l'unité « systèmes voyageurs (SVO) »**

NOR : DEVT0919744S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de l'unité « systèmes voyageurs »,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> décembre 2008 (note générale n° 5738) au directeur de département de l'ingénierie par le président-directeur général de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 16 janvier 2009 (ND 2009-07) par le directeur de département de l'ingénierie au responsable de l'unité « systèmes voyageurs »,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à Jean PRAT, délégué du responsable de l'unité « systèmes voyageurs (SVO) », à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs 2009-07.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean PRAT, délégué du responsable de l'unité « systèmes voyageurs », de donner délégation à :  
Dominique DELAGE, délégué du responsable de l'unité « systèmes voyageurs (SVO) », responsable de l'unité locale « ingénierie, transport et lieux (ITL) » ou à,  
Francis SYKES, responsable de l'unité locale « billétique et relation de service (BRS) »,  
à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature lui a été déléguée par la présente décision.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 27 mars 2009.

*Le responsable de l'unité « systèmes voyageurs »,*  
PH. VAPPÉREAU